



Direction Déléguée Planification Environnement et Appui aux Territoires (PDU)
Service Planification (PDU)

Extrait du registre des
Arrêtés de Montpellier
Méditerranée Métropole

**Arrêté d'ouverture d'enquête publique
portant sur la modification n°4 du Plan
Local d'Urbanisme de Montferrier-sur-Lez**

Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole,

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;
- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants ;
- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27 ;
- VU le décret n°2014-1605 du 23/12/2014 publié au Journal Officiel du 26/12/2014 portant création, à compter du 01/01/2015, de Montpellier Méditerranée Métropole par transformation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier ;
- VU la délibération relative à l'élection de Monsieur Michaël DELAFOSSE en qualité de Président le 15 juillet 2020 ;
- VU la Charte de Gouvernance du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvée par le conseil de Métropole en date du 22/07/2015 ;
- VU la délibération n°2023-34 du Conseil Municipal de Montferrier-sur-Lez en date du 11/12/2023 émettant un avis favorable au projet de modification n°4 du PLU au titre de la charte de gouvernance du PLU ;
- VU la notification de la modification n°4 du PLU pour demande d'examen au cas par cas à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) le 18/01/2024 ;
- VU la notification de la modification n°4 du PLU aux personnes publiques associées (PPA) le 16/01/2024 ;
- VU l'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale n°2024ACO37 de la MRAe en date du 06/03/2024 ;
- VU la demande de désignation d'un commissaire enquêteur formulée le 15/03/2024 auprès du Tribunal Administratif de Montpellier en vue de mener l'enquête publique relative à la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Montferrier-sur-Lez ;

- VU la décision n° E24000033/34 en date du 26/03/2024 du Président du Tribunal Administratif Montpellier désignant Monsieur Philippe BOSCH, retraité du ministère de la défense, en qualité de commissaire enquêteur ;

- VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une enquête publique est organisée, pour une durée de 32 jours consécutifs, du mardi 21 mai 2024 à 08h30 jusqu'au vendredi 21 juin 2024 inclus à 18h00 inclus, afin de recueillir du public les observations et propositions relatives à la modification n°4 du PLU de Montferrier-sur-Lez. Ce projet d'évolution du document d'urbanisme vise à permettre une opération de démolition-reconstruction d'un réservoir d'eau potable dans le quartier de la Devèze en modifiant les règles d'implantation et d'aspect extérieurs applicables aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif liées au fonctionnement des voiries et des réseaux divers en zone UD2au. Le projet de modification vise également à intégrer la servitude de mixité sociale prévue par le programme local de l'habitat dans les secteurs pouvant accueillir des logements, en conformité avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU).

ARTICLE 2 : Par décision n°E24000033/34 en date du 26/03/2024, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Philippe BOSCH, retraité du ministère de la défense, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier :
- à la Mairie de Montferrier-sur-Lez (4 impasse du Château - 34980 Montferrier-sur-Lez), aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ;
- au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus - 34961 Montpellier), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<https://participer.montpellier.fr/projets>) et sur le site internet de la commune de Montferrier-sur-Lez (<https://ville-montferrier-sur-lez.fr>).

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra en outre consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

ARTICLE 4 : Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur :

- sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Montferrier-sur-Lez et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole ;

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire enquêteur – modification n°4 du PLU de Montferrier-sur-Lez - Montpellier Méditerranée Métropole - 50 place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2 » ;

- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :
<https://participer.montpellier.fr/projets>.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 5 du présent arrêté, seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la mairie de Montferrier-sur-Lez et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/projets>.

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Montferrier-sur-Lez (4 impasse du Château - 34980 Montferrier-sur-Lez) :

- mardi 21 mai 2024 de 08h30 à 12h00,
- mercredi 12 juin 2024 de 13h30 à 18h00,
- vendredi 21 juin 2024 de 13h30 à 18h00.

ARTICLE 6 : La personne responsable de la modification n°4 du PLU de la commune de Montferrier-sur-Lez est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur la modification n°4 auprès de la Direction Planification Environnement et Appui aux Territoires (DPEAT - 04.67.13.60.24) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

ARTICLE 7 : A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête mis à sa disposition seront clos par le commissaire enquêteur. Ce dernier rencontrera le responsable de projet dans un délai de huit jours à compter de la réception du registre d'enquête et des documents annexés, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, son mémoire en réponse.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'à la Mairie de Montferrier-sur-Lez, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/projets>. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 8 : Un avis au public sera publié par les soins de Montpellier Méditerranée Métropole, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Hérault.

L'avis au public fera également l'objet d'une publication par voie d'affiches afin de lui assurer la plus large diffusion. Il sera affiché, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci sur les lieux suivants :

- Au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus, Montpellier) ;
- A la Mairie de Montferrier-sur-Lez (4 impasse du Château - 34980 Montferrier-sur-Lez) ;
- A proximité de la Salle de fête du Devézou, chemin des Tennis ;
- A proximité de la place des Grèses ;
- A proximité du rond-point des Quatre Chemins ;
- A proximité du chemin de la Seranne ;
- A proximité du rond-point du chemin de Baillarguet.

L'avis au public sera, en outre, mis en ligne sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<https://participer.montpellier.fr/projets>) et sur le site internet de la commune de Montferrier-sur-Lez (<https://ville-montferrier-sur-lez.fr>) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux extérieurs d'affichage officiel de Montpellier Méditerranée Métropole et de la Mairie de Montferrier-sur-Lez, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 10 : Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

ARTICLE 11 : A l'issue de l'enquête publique, la modification n°4 du PLU de Montferrier-sur-Lez, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

ARTICLE 12 : Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Madame le Maire de Montferrier-sur-Lez, et Monsieur le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le 18 avr. 2024

Monsieur le Président

Signé.

Michaël DELAFOSSE

Publiée le : 19/04/24

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

034-243400017-20240101-266791-AR-1-1

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 18/04/24

Réception en Préfecture : 18/04/24

Notifié le :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.